

Appel à la vigilance

Communiqué du C3N, 18 Décembre 2009.

Le C3N regroupe le bureau du Conseil Scientifique (CS) du CNRS, les présidents des Conseils Scientifiques de Département (CSD) et le bureau de la Conférence des Présidents des sections du Comité National (CPCN).

Constatant l'accélération et l'aggravation d'évolutions négatives contre lesquelles il n'avait cessé de mettre en garde, il était intervenu avec force au printemps 2009 afin de faire peser plus fortement l'avis des scientifiques relativement à l'ensemble des décisions en passe d'être prises concernant en particulier l'emploi scientifique, l'avenir des unités de recherche, et du CNRS. Nous avons par exemple en ligne de mire la question des chaires, le Contrat d'Objectifs du CNRS, et le décret à venir concernant cet organisme.

Nous voulons aujourd'hui ébaucher un bilan (très partiel et provisoire) de ces derniers mois. Celui-ci ne peut qu'être en demi-teinte et insatisfaisant, voire irritant, car les quelques succès relatifs à mettre au compte des actions collectives et des négociations sont à chaque fois tempérés par de sérieux motifs d'inquiétude.

Concernant l'emploi scientifique, le mouvement revendicatif du printemps dernier a obtenu la promesse qu'aucun emploi ne serait supprimé dans les deux prochaines années (universités et organismes de recherche). En parallèle, le ministère a finalement « redonné » aux organismes les 130 postes confisqués et indûment masqués par les chaires dites d'excellence, tout en maintenant d'ailleurs ce dispositif de chaires largement critiqué. Les postes aux concours 2010, sans être en nombre exceptionnel, marquent un premier succès des revendications. Il n'en reste pas moins que la précarité, en particulier dans la tranche d'âge 30-40 ans, reste un problème majeur qui requiert impérativement un plan pluriannuel de création d'emplois scientifiques.

Concernant l'avenir du CNRS, la tentative de démantèlement direct, clairement à l'œuvre en 2008, a été pour le moment repoussée. Le choix d'une continuité thématique, largement plébiscité par la communauté scientifique, s'est imposé. Les Instituts restent sous le contrôle (nomination et budget) de la direction du CNRS. Il n'en reste pas moins que la tentation d'un découpage rampant n'est pas écartée, et que celui-ci semble facilité par la montée en puissance des Alliances. S'il appuiera toute initiative visant à mieux coordonner les efforts scientifiques lorsque des disciplines sont partagées sur plusieurs organismes, le C3N appelle à la plus grande vigilance quant aux dérives à craindre au sein de ces Alliances, en particulier concernant les sciences de la vie.

Concernant les unités de recherche, le ministère a finalement admis que l'Unité Mixte de Recherche (avec tutelle locale et nationale) est la structure opérationnelle de recherche la plus appropriée dans le cas général. Mais le CNRS s'engage dans une voie dangereuse en différenciant les UMR du point de vue de la gestion financière, et en privilégiant les critères quantitatifs pour décider du maintien ou non de leur rattachement, ainsi que du degré et de la forme à donner au soutien qu'il leur apporte.

Concernant le financement de la recherche, si le pouvoir politique continue de privilégier le financement sur projet, il a au moins été sensible à une revendication constante du milieu scientifique d'augmenter la part du « blanc », où l'initiative du programme de recherche à réaliser vient des scientifiques eux-mêmes, dans la programmation ANR. Il faudra concrètement vérifier que le passage promis du blanc à 50% est réel, ne soit pas en fait neutralisé par un simple déplacement des cloisons entre programmations thématiques existantes, et que l'augmentation du précipt profite bien aux laboratoires comme annoncé. Il n'en reste pas moins qu'un rééquilibrage en faveur des organismes (en particulier des soutiens de base des laboratoires, creusets de la recherche), reste plus que jamais d'actualité, afin que

puissent s'élaborer et se mener des politiques scientifiques ambitieuses. Le C3N s'associe par ailleurs aux revendications récurrentes des Directeurs d'Unités en faveur d'une réelle simplification de gestion et mettant en garde contre les effets pervers de la gestion à coûts complets.

Concernant la revalorisation des carrières, promise par le Ministère, le C3N salue comme positive l'augmentation du nombre de promotions proposées cette année. Mais il s'associe aux critiques nombreuses, convergentes et de fond qui ont été émises, en particulier par l'intermédiaire de la CPCN, sur la mise en place des « primes d'excellence scientifique » (PES), aux critères et effets discutables. D'autres solutions existaient, qui n'ont pas été utilisées. Il n'est pas encore trop tard pour procéder à des infléchissements tenant compte des avis majoritairement exprimés par les sections du Comité National.

La mauvaise place donnée à l'évaluation de la recherche dans le nouveau décret du CNRS restera un point noir de cette période récente. Cédant à une approche quasi idéologique, confondant les comités de visite ponctuels des unités, organisés par une agence (l'AERES) dont la pertinence, la transparence et l'indépendance sont par ailleurs controversées, avec l'ensemble du processus continu et complexe d'évaluation de la recherche qui permet à un organisme de recherche de se repérer, le Ministère a refusé d'écouter jusqu'au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie, qui avait pourtant critiqué à l'unanimité de ses membres cette partie du décret. L'écart entre cette partie du décret du CNRS, et celui de l'INSERM de mars dernier (qui énonce à juste titre que « les commissions scientifiques spécialisées participent à l'évaluation des unités de recherche »), reste problématique.

Concernant enfin la constitution et le rôle du Comité National, le C3N considère là aussi que certains des projets les plus funestes ont dû être abandonnés, comme ceux qui visaient à réduire (voire dans certains cas à annuler) la part des personnels élus dans ses différentes instances. Mais il persiste à dénoncer comme un grave facteur de désordre le principe ubuesque qui a été entériné, et qui s'avérera en pratique intenable, de disjoindre l'évaluation des unités de celle l'évaluation des acteurs individuels de la recherche qui les constituent.

Nous faisons donc face à une situation contrastée. D'un côté, la mobilisation très large et très responsable des personnels de la recherche a empêché le pire et préservé la possibilité d'évolutions positives. D'un autre côté, des dispositions dommageables ont été mises en place, qui ouvrent la porte à la continuation de la mise en œuvre, obstinée et par petites touches décisives, de toute une série d'idées fausses et dangereuses. Le Contrat d'Objectifs et le décret du CNRS expriment, avec leurs défauts, et pour quelque temps, cet état de fait ambigu. Le C3N considère donc qu'il faut maintenant passer à une nouvelle étape d'organisation de la vigilance pour en prévenir les dérives. Dans le même temps, il suspend son appel au moratoire des expertises à l'ANR et à l'AERES (qu'il avait lancé en février 2009, rejoignant alors un mode d'action déjà prôné par d'autres, syndicats et associations), tout en assurant qu'il n'hésitera pas à le relancer, sur des bases plus larges et en le combinant avec d'autres formes d'action, si l'actualité le rendait nécessaire.

Enfin, le C3N rappelle que des élections vont avoir lieu courant 2010 pour constituer les futurs conseils scientifiques du CNRS. Il appelle l'ensemble des personnels à faire vivre, par leur participation massive et leur vigilance collective, les structures représentatives de la recherche.